

1/ PRESENTATION DE L'ENTREPRISE CPHD

1.1/ INSTITUT FORMATION ET CENTRE DE FORMATION APPRENTIS

L'Institut CPHD Formations, créé le 01/06/ 2018, est un centre Axonais de formation professionnelle spécialisé dans les Métiers de l'Aide à la personne dépendante ou en situation de handicap et dans des métiers aides à la Petite Enfance,

En mettant l'accent sur la qualité pédagogique, l'innovation et la proximité avec les entreprises, CPHD propose des parcours adaptés aux publics demandeurs d'emplois.

Le Siège Social de l'Institut est situé 130, Bd Pierre Mendès France 02000 LAON

D'autres centres de formation certifiantes et professionnalisantes ont été ensuite ouverts autour du centre de formation de LAON, et ceux-ci se situent :

- 14, avenue du Président J F Kennedy 02220 BRAINE
- 9, rue de l'Aigle Noir 02320 ANIZY LE GRAND
- 19, avenue de l'Europe 02400 CHATEAU THIERRY
- 49, boulevard Paul Doumer 51100 REIMS

CPHD Formations, en juin 2021 et au niveau du centre de formation de LAON, est également devenu Centre de Formation par Apprentissage.

Un autre centre d'Apprentissage a également ensuite été ouvert

- 30, Avenue de Soissons 02400 CHATEAU THIERRY

Tous ces centres de formation certifiantes ou professionnalisantes, et centres de formation par Apprentissage dépendent juridiquement et administrativement du centre Siège Social 130, Bd Pierre Mendès France 02000 LAON

Tous les salariés de CPHD sont ainsi rattachés à ce Siège Social de LAON et même si certaines des formatrices peuvent résider dans l'un des autres centres CPHD ou dans les environs mêmes de ces autres différents centres.

Toute la gestion juridique et administrative est donc assurée au niveau du Siège social.

1.2/ ORGANIGRAMME ET LIAISONS FONCTIONNELLES

Voir organigramme en ANNEXES 6.1

2/ RESPONSABILITES DE LA DIRECTION

2.1/ POLITIQUE QUALITE

La politique Qualité de l'Entreprise CPHD est déterminée par la Présidente de l'Institut et Centre de Formation par Apprentissage CPHD et elle est déployée de façon identique et commune sur chacun des centres de formations, et qu'il s'agisse donc des centres de formations certifiantes et/ou professionnalisantes ou des centres de formations par Apprentissage.

Ses objectifs généraux et spécifiques sont définis en cohésion avec les exigences de ses partenaires Financeurs et avec les attendus des apprenants et/ou apprentis.

C'est également avec les membres de son équipe Qualité et avec les autres Services de l'Entreprise, que sont déterminés les différents éléments de gestion du Système Qualité qui est unique et donc commun à tous les centres de formations certifiantes et/ou professionnalisantes et aux centres de formations par Apprentissage, et ceci afin de permettre une organisation structurée et formalisée du Système Qualité de l'Entreprise CPHD.

2.1.1/ Déclaration préalable de la Direction

Ayons l'OBSESSION de la QUALITE.

QUALITE et AMELIORATIONS CONSTANTES
de nos ORGANISATIONS, de nos FORMATIONS, de nos DELAIS,
de nos RAPPORTS HUMAINS et de nos COUTS
et par conséquent QUALITE TOTALE
avec le but d'une CULTURE QUALITE COMMUNE
pour que CHACUN d'entre nous se sente RESPONSABLE et ENGAGE
et pour se placer également dans des conditions économiques
qui doivent permettre la PERRENITE de l'ENTREPRISE.

Notre Manuel Assurance Qualité décrit les éléments de gestion de notre Système Qualité qui sont aujourd'hui basés, d'une part sur les exigences du référentiel Qualité QUALIOPI dans sa version 9, et d'autre part sur les principales exigences des normes ISO-9001. Son application garantira que toutes les activités sont planifiées, gérées, surveillées, et que les exigences définies contractuellement avec nos partenaires et apprenants et apprentis sont effectivement remplies au niveau de chaque centre de formation.

La Présidente :
Béatrice STOURBE

2.1.2/ Stratégie et Objectifs de l'Entreprise- **(Déclaration complémentaire de la Direction- Projet d'Entreprise)**

Certifiée DATA-DOCK (en 2018),
Label « organisme de formation de qualité » par Pôle Emploi (en 2019)
Certifiée « RNQ QUALIOPI » (1er semestre 2021),
Centre d'examen (en octobre 2020),
Certification CFA QUALIOPI (LAON) (en février 2023),
Labélisation IPERIA (en mars 2023),
Audits de renouvellement QUALIOPI (en Juin 2023)(et en Juin 2024)

CPHD Formations, Institut de Formation et d'Apprentissage,
poursuit donc ses développements au sein des Métiers de l'Autonomie

De nouveaux partenariats locaux et de nouveaux partenariats régionaux
viennent compléter aujourd'hui ce tableau d'honneur de notre Institut
et Centre de Formation par Apprentissage

Et ceux-ci continuent de démontrer toute la motivation
de l'équipe pédagogique et de sa Direction à favoriser :

- l'insertion,
- la réinsertion professionnelle ou le maintien de l'emploi,
- le développement des compétences professionnelles,
- la recherche et développement de solutions innovantes,
- l'alternance d'un enseignement théorique et d'un exercice pratique,
- l'obtention de qualifications professionnelles inscrites au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Un large programme de travail avait été déjà engagé pour la période 2023-2024
avec notamment une démarche d'amélioration continue basée scrupuleusement
sur l'amélioration de la lisibilité et de la compréhension de nos processus organisationnels
et de notre gestion documentaire

- Processus propres aux formateurs(trices)
- Processus propres aux publics apprenants
y compris apprenants en situation de handicap
- Processus mêmes de la formation
y compris par rapport aux apprenants en situation de handicap

- ou apprenants en situation de difficultés
- Processus aux services mêmes de CPHD Formation
(Comptabilité, Achats, Accueil et Secrétariat)

Le projet d'entreprise 2025-2026 de CPHD se veut tout aussi ambitieux

Il va s'agir en effet :

- de développer notre offre de formation sur la Petite Enfance sur le titre DEAES en apprentissage

Il va s'agir encore :

- de renforcer notre présence territoriale avec l'ouverture de nouveaux centres ou antennes (et notamment à VILLERS COTTERETS) et en s'appuyant sur de nouveaux partenaires
- de déployer l'ERP DIGIFORMA et de former les équipes concernées
- de continuer l'innovation pédagogique (micro-Learning, AFEST, etc.)
- d'améliorer l'accompagnement vers l'emploi via de nouveaux partenariats employeurs
- de déployer l'application FITECO outil comptable et financier digitalisé
- de développer une politique RSE avec l'accompagnement d'Aisne Initiative
- de mieux piloter encore l'Amélioration continue de nos processus pédagogiques et administratifs par des Comités de pilotage mensuels et la création d'indicateurs de performance et de suivi.

Notre objectif global étant donc de consolider notre position dans notre territoire en tant que Centre d'Apprentissage et Institut de Formation de référence et tout en développant l'attractivité, la qualité pédagogique et l'efficacité de l'insertion professionnelle de nos apprentis et apprenants.

Il s'agit aussi de pouvoir développer les offres de formations professionnalisantes du Médico social et de la Petite Enfance sur le Territoire de l'Aisne et de la Marne, et là principalement au sein de la ville de REIMS.

Des Axes Stratégiques Prioritaires ont ainsi été définis :

- Axe 1 : Renforcement de l'attractivité et du recrutement
Campagnes de communication ciblées (réseaux sociaux, salons, forums).
Journées portes ouvertes et actions auprès des établissements scolaires.
Création de vidéos de témoignages d'apprentis et d'entreprises partenaires.
- Axe 2 : Optimisation de l'accompagnement des apprentis
Mise en place d'un système de tutorat renforcé et d'une plateforme d'écoute
Formation aux troubles DYS
Ateliers mensuels de développement personnel et professionnel.
Meilleur suivi des contrats d'apprentissage (taux de rupture en baisse).
- Axe 3 : Partenariats entreprise et insertion professionnelle
Signature de nouvelles conventions avec entreprises locales.
Organisation de rencontres CFA/entreprises.
Suivi renforcé post-formation (6 mois) sur l'insertion professionnelle.
- Axe 4 : Qualité et innovation pédagogique
Déploiement de l'ERP DIGIFORMA sur l'ensemble des services
(Sourcing & Partenariats, Assistant Planification de Formation, Equipe pédagogique, Communication, Qualité, Financier...)
Mise à jour des contenus pédagogiques en lien avec les référentiels.
Formations pour les formateurs : pédagogie active, numérique.
Déploiement de modules hybrides ou à distance sur certaines formations.

Toutes ces actions visent des résultats concrets et mesurables en lien direct avec notre mission qui est donc de former, accompagner et insérer durablement les jeunes dans l'emploi par la voie de l'apprentissage.

**Le projet 2025-2026 de CPHD se veut être à la hauteur de ce que doit être un établissement de formation et pourrait se résumer de la sorte :
Faire de CPHD Institut de Formation et d'Apprentissage un lieu d'excellence et une référence en matière de formation.**

La Présidente
Béatrice STOURBE

2.1.3/ Conseil de Perfectionnement

CPHD Institut/Centre Formation par Apprentissage, à raison de 3 à 4 fois/an, réunit les membres de son Conseil de Perfectionnement qui est composé de :

- La Présidente et de la Direction Générale CPHD, de sa Directrice (Référente Mobilité), de l'Adjointe Direction, de l'Assistant de Formation, de la Représentant(e) des personnels, de la Référente Handicap, de la Représentant(e) des Partenaires Entreprises des Délégués titulaires (ou suppléants) apprentis des différentes sessions de formation qui sont en cours et de(des) formatrice(s) référente(s) à ces formations

Ce Conseil de Perfectionnement a pour rôle :

- de définir et d'adapter le projet pédagogique propre au Centre de formation par Apprentissage et de le communiquer à tous les acteurs et Apprentis du CFA
- d'analyser et de mettre en place des mesures d'améliorations suite à d'éventuelles difficultés rencontrées par les Apprentis
- d'identifier et de mettre en place des actions correctives concernant d'éventuels problèmes des Apprentis liés à la mixité, ou liés à la mobilité nationale
- d'informer les Apprentis des différents projets d'investissement
- d'identifier également les différents retours sur les demandes d'actions d'amélioration transmises par les délégués des Apprentis (un cahier d'actions d'amélioration étant mis en place, dès l'entrée en formation, et dans chaque centre et également au sein des entreprises accueillant des Apprentis).

Le compte-rendu de chaque Conseil de Perfectionnement est transmis à l'ensemble des acteurs CPHD-Formations et aux représentants Délégués/Suppléants Apprentis ainsi qu'aux entreprises accueillant les Apprentis.

3/ MANAGEMENT DU SYSTEME QUALITE

CPHD Institut/Centre de Formation par Apprentissage n'a qu'un seul et unique Système Qualité.

Tous ses centres de formation certifiantes ou professionnalisantes, et ses centres de formation par Apprentissage sont donc rattachés qu'à un même et unique Manuel Assurance Qualité qui en définit donc toutes les différentes règles organisationnelles et qui en assure leur management.

3.1/ AUTORITES et RESPONSABILITES NOMINATIVES

Afin d'assurer le respect et le maintien du Système Qualité de l'Entreprise
La Présidente de CPHD Madame STOURBE Béatrice
et son Directeur Général Monsieur SIMEONI Gauthier
ont nommé :

- Madame Sabrina FREMEAUX Référente du Système Assurance Qualité de CPHD, et ceci en collaboration étroite avec Monsieur Lucas JOURDAIN

Ces mandats les amènent à veiller à ce que tous les Services, et à tous les niveaux, connaissent et prennent en compte la Politique Qualité de l'Entreprise ainsi que les différents éléments de gestion de son Système Qualité

Ce qui les amènent en conséquence à ce que les données de chaque centre soient collectées et analysées.

Ces mandats leur donnent également la capacité de proposer ainsi des changements organisationnels puis de les mettre en œuvre avec l'ensemble des autres équipes CPHD

Toutes ces dispositions s'appliquent donc à tous les centres de formations de CPHD et font office de procédures organisationnelles.

3.2/ MANUEL ASSURANCE QUALITE

Le Manuel Assurance Qualité CPHD est commun à tous les centres de formations CPHD et il est donc unique à tous ses centres.

Ce Manuel Assurance Qualité décrit et règlemente les différentes actions des différents Services de CPHD afin d'assurer le respect et le maintien du Système Qualité défini par l'Entreprise

Il indique les procédés et méthodes de ce Système Qualité et aide ainsi à la coordination, à l'information et la motivation de tous les collaborateurs qui participent donc activement à l'élaboration de la Qualité

Des procédures organisationnelles générales ou spécifiques complètent parallèlement ces différentes actions

3.2.1/ Détenteurs du Manuel Assurance Qualité CPHD

Tous les collaborateurs de CPHD sont détenteurs de ce Manuel Assurance Qualité.

Une liste chronologique exhaustive (annexe 6.1.4) permet d'en connaître la date de remise avec signatures associées du Référent Qualité et du collaborateur concerné.

3.2.2/ Mises à jour ou modifications du Manuel Assurance Qualité

Le Manuel Assurance Qualité est mis à jour ou modifié en fonction des évolutions organisationnelles de CPHD et des objectifs qualité et stratégie définis tous les 2 à 3 ans